

JOURNAL DE MONACO

Administration et Rédaction,
Rue de Lorraine
à Monaco (Principauté)

POLITIQUE, LITTÉRAIRE ET DE BEAUX ARTS
PARAISANT LE DIMANCHE

Tous les ouvrages français et étrangers
dont il est envoyé 2 exemplaires
sont annoncés dans le journal.

ABONNEMENTS :
UN AN 12 francs
SIX MOIS 6 „
TROIS MOIS 3 „
Pour l'ÉTRANGER les frais de poste en sus.

On s'abonne, pour la France, à Paris, à l'Agence Havas, rue J.-J. Rousseau, 3, et chez M. St-Hilaire, directeur de musique du Conserv. imp. et dir. ec. du Comptoir général des compositeurs rue du f. Poissonnière, 11
A Nice LIBRAIRIE VISCONTI, rue du Cours.
à l'AGENCE-DALGOUTTE, rue Paradis, au coin du Jardin Public.

INSERTIONS :
ANNONCES 25 cent la ligne
RECLAMES 50
On traite de gré à gré pour les autres insertions

Les abonnements comptent du 1^{er} et du 15 de chaque mois et se paient d'avance.
Les lettres et envois non affranchis seront refusés. — Les manuscrits non insérés ne seront pas rendus.

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE DU 31 AOUT AU 6 SEPTEMBRE 1862.

DATES	THERMOMÈTRE CENTIGRADE			ETAT de l'atmosphère	VENTS	DATES	THERMOMÈTRE CENTIGRADE			ETAT de l'atmosphère	VENTS				
	8 HEURES	2 HEURES	6 HEURES				8 HEURES	2 HEURES	6 HEURES						
31 Août	24	6	27	2	24	6	4 Septembre	23	6	28	0	24	0	couvert	nul
1 ^{er} Septembre	23	1	24	0	23	2	5 id.	19	6	23	6	23	4	pluie	id.
2 id.	25	6	26	2	24	0	6 id.	23	0	23	8	20	0	id.	id.
3 id.	24	0	24	8	23	4									

Mois d'AOUT 27 beaux jours : 1 couverts; 2 de pluie; 4 de vent.

BULLETIN.

La troupe commandée par Garibaldi a été mise en déroute le 28 août par le colonel Pallavicini à la tête de son régiment composé de 1800 hommes. Garibaldi a été fait prisonnier; il a reçu deux blessures, dont l'une au pied assez grave, dit-on; il a été transporté à la Spezia sur un bateau de l'État, en même temps que son fils Menotti pris comme lui les armes à la main.

La défaite de Garibaldi, sa captivité, ses blessures sont depuis plusieurs jours l'objet de toutes les conversations. On parle de le mettre en jugement, de le faire comparaitre devant une haute Cour de justice et enfin d'une amnistie générale qui comprendrait tous les malheureux compromis à sa suite.

Les dernières nouvelles de Turin laissent cette question incertaine; mais la solution ne saurait en être éloignée.

Garibaldi dont les blessures n'ont réellement aucune gravité, est traité avec les soins les plus attentifs et les plus grands égards.

Il paraît certain, s'il est amnistié, qu'il en reviendra à la première demande qu'il avait adressée au gouvernement lorsqu'on l'avait sommé de mettre bas les armes, c'est-à-dire d'être conduit à New-York avec toute sa famille sur un bâtiment de l'État.

La guerre d'Amérique menaçant de se continuer encore longtemps, Garibaldi pourrait y trouver un but utile à son activité guerrière qui est un danger permanent pour sa patrie.

Les opérations de la guerre que la France soutient au Mexique paraissent être momentanément suspendues. Le général Lorencès commandant le 1^{er} corps d'armée a concentré tou-

tes ses forces à Orizaba où il se tient sur la défensive en attendant la division qui porte la flotte française partie ces jours derniers de Toulon; malgré la promptitude des transports par vapeur elle ne peut débarquer à la Vera-Cruz, avant les premiers jours d'octobre.

On sait que cette division est sous les ordres du général Forey qui doit prendre le commandement en chef de toute l'armée d'occupation.

Le désordre et l'anarchie règnent tellement au Mexique qu'il y a tout lieu d'espérer qu'un coup vigoureux frappé par toutes les forces qui se trouveront réunies dans un mois, fera tomber Mexico entre les mains des Français et mettra un terme à cette guerre déplorable.

Les guerres de l'Algérie, de Crimée, du Liban, et de la Chine, ont tellement familiarisés les Français depuis une dizaine d'années avec ces expéditions lointaines que les soldats envoyés au Mexique y vont allègrement comme si c'était aux portes de l'Europe.

Du reste, des lettres particulières de la Vera-Cruz nous font une description très piquante de la position des soldats français au milieu de la population indo-espagnole des villages où ils sont disséminés; ils semblent établis dans le pays comme s'ils devaient y rester toujours; accueillis d'abord avec quelque méfiance basée sur leur réputation usurpée d'inconstance et de légèreté qui a traversé les mers, on les reconnaît à l'user si bons enfants qu'ils se trouvent bientôt installés, et quelque fois trop sérieusement, dans l'intérieur des familles indigènes.

Comment se font-ils comprendre? d'abord par signe, puis ceux qui ont fait la campagne d'Italie ajoutent à leur pantomime quelques mots italien; enfin l'oreille frappée des termi-

naisons en as et en os de la langue espagnole ils les ajoutent indistinctement à la plupart des mots français avec la conviction qu'on doit les comprendre; le fait est qu'au bout de quinze jours ou d'un mois il s'établit entre le français et l'espagnol une espèce de langue mixte de l'effet le plus bizarre, mais qui permet l'échange des pensées et surtout des sentiments.

C'est ainsi que la civilisation se propage et l'on ne peut réellement pas choisir de meilleur missionnaire que le soldat français.

CHRONIQUE LOCALE.

Le nombre des étrangers arrivés à Monaco, du 1^{er} au 31 Août 1862, est de 1025.

Dans un de nos derniers numéros, nous avons donné les heures d'arrivée et de départ des trains du chemin de fer de la section de Toulon aux Arcs que l'on a inaugurée le 1^{er} septembre. Nous donnons aujourd'hui les heures de départ et d'arrivée adoptées par l'administration des postes pour les services en correspondance avec Paris et Nice.

DÉPARTS.

	1 ^{er} ord.	2 ^e ord.
Toulon	8 h. 30 m.	7 h. 30 s.
Marseille. — Arrivée	10 h. 53 m.	10 h. 02 s.
id. Départ	11 h. 30 m.	10 h. 30 s.
Lyon. — Arrivée	7 h. 25 s.	7 h. m.
id. Départ	7 h. 45 s.	7 h. 40 m.
Paris.	5 h. 10 m.	6 h. 30 s.

Départ pour Nice, 3 h. 45 soir.

ARRIVÉE :

	1er ord.	2e ord.
Paris.	11 h. 05 m.	7 h. 45 s.
Lyon. — Arrivée . . .	10 h. 05 s.	4 h. 50 m.
id. Départ	10 h. 45 s.	5 h. 20 m.
Marseille. — Arrivée . . .	6 h. 35 m.	midi.
id. Départ	7 h. m.	midi 30 m.
Toulon	8 h. 55 m.	2 h. 05 s.
Les Arcs	11 h. 40 m.	5 h. s.

Arrivée de Nice, 7 h. 15 du matin.

M. Avon (Michel-Junon) vient d'être chargé de la gestion du bureau télégraphique de Monaco.

Par arrêté de S. Ex. M. le Ministre de l'Agriculture, du Commerce et des travaux publics, en date du 30 août, un crédit de 2000 francs a été ouvert sur les fonds de 1862 (chap. 27 de la 1re section du Budget, Curages irrigations etc.) pour études d'un canal dérivé de la Siagne dans l'intérêt de la ville de Cannes.

On écrit de Grasse :

La situation des affaires en huiles n'a pas beaucoup varié sur notre place depuis nos derniers avis, les prix du commerce tendent à fléchir, mais les prétentions des vendeurs sont les mêmes.

Les huiles sont rares sur toutes les places de consommation et les besoins suffisent à maintenir les hauts prix.

Les nouvelles de la récolte des olives dans les Alpes-Maritimes et dans le Var, généralement peu favorables, ne sont cependant pas assez complètes pour permettre une appréciation très-exacte de l'ensemble ; quant à notre récolte, il y a grand espoir qu'elle donnera des résultats satisfaisants.

Sur le marché de Marseille les huiles lampantes se traitent, à l'entrepôt, dans les prix de 112,50, à 114 fr. l'hectolitre,

Les huiles mangeables, communes du Var et des Alpes Maritimes, continuent à être fort rares. On les cote à fr. 145 à 150, les 100 kilogrammes.

La somme des adjudications des travaux publics faite dans le courant de 1861 et 1862 dans le Var s'élève à 7,114,184 francs, et se décompose ainsi qu'il suit :

1° Endiguement du Var	4,315,000
2° Routes Impériales.	317,000
3° Routes Départementales.	2,364,000
4° Chemins de grande communication	113,684
5° Chemins d'intérêt commun.	4,500
Total	7,114,184

Le départ de l'Empereur pour Biarritz, qui devait avoir lieu presque aussitôt après le retour du Camp de Châlons, mais dont on avait supposé l'ajournement, à cause de la gravité des événements qui se passent en Italie, vient de s'effectuer. L'Empereur l'Impératrice et le Prince Impérial sont arrivés à Biarritz le 4 septembre ; LL. MM. doivent y séjourner un mois.

On assure toujours que l'évêché d'Alger va être érigé en archevêché. Il serait créé, en même temps, deux sièges épiscopaux, l'un à Oran et l'autre à Constantine.

Les concours orphéoniques de Turin et de Milan, annoncés pour le mois de septembre, et auxquels un grand nombre de sociétés chorales françaises devaient prendre part, seront ajournés, dit-on. Les mauvais plaisants disent que ce serait pourtant, plus que jamais, le moment de mettre de l'harmonie en Italie.

On lit dans le Temps :

Le camp de Châlons qui, en vue des événements possibles, allait être dirigé sur le Midi de la France, pour y former un corps d'observation, n'effectuera point ce mouvement. D'après une décision de M. le ministre de la guerre, le camp est levé à dater du 1er septembre, les états majors dissous et les corps répartis entre les diverses garnisons de l'intérieur.

La vingt-neuvième session du congrès scientifique de France se tiendra, le 8 septembre, à Saint-Etienne.

Un nouvel opéra de l'auteur de la Statue, M. Ernest Reyer, vient d'obtenir un brillant succès à Bade, L'ouvrage est intitulé Erostrate. Il est en deux actes. Les paroles sont de MM. Méry et Pacini.

Le monde dramatique vient de perdre un de ses plus célèbres comédiens. Bocage est mort. Ses obsèques ont eu lieu à Paris.

NOUVELLES DIVERSES.

Un chemin de fer sous le Simplon.

Le journal la France, entretient ses lecteurs d'un des problèmes les plus intéressants que notre siècle ait vu poser à la France. Pendant que le gouvernement français et le gouvernement italien poursuivent l'œuvre du percement du Mont-Cenis, une compagnie de chemin de fer vient d'entreprendre les études de la traversée des Alpes au Simplon, le passage le plus justement populaire de la barrière alpestre. Invités à prendre part à la discussion qui va s'ouvrir, des ingénieurs venus de France, de Suisse, d'Italie, vont se réunir pour arrêter le tracé du

chemin de fer destiné à mettre en communication directe la vallée du Rhône et celle de Toccia, entre Brigg et Domo d'Ossola. Ce fait sera tout simplement un des plus grands événements du siècle.

On lit dans le Times :

« Un homme qui se livrait à l'émission de faux billets de roubles vient d'être arrêté à Hambourg. Après avoir longtemps vécu en Russie, cet homme, qui est originaire de Hambourg, était revenu dans cette ville et y menait le train d'un homme riche. Lundi dernier, il envoya des billets pour une valeur de 300 roubles chez un changeur qui remit de l'argent en échange ; mais en examinant ensuite les billets, le changeur reconnut qu'un ou plusieurs d'entre eux portaient les mêmes numéros que d'autres billets de roubles qu'il avait en sa possession. Le coupable fut, en conséquence, arrêté et il est actuellement en prison. De faux billets pour plus d'un million de roubles, ou environ 170,000 liv. st., ont, dit on, été trouvés dans son appartement, mais il est probable qu'il y a exagération dans le chiffre. »

On écrit de Madrid à la date du 29 août :

Une horrible catastrophe est arrivée avant hier sur le chemin de fer. Une trombe d'eau, qui a éclaté dans les environs de Villarobledo, a détruit la voie sur une étendue de plus de cent mètres, au moment où arrivait le train d'Alicante et de Valence. On n'a pas eu le temps de transmettre l'avis de ce sinistre, et l'obscurité de la nuit a empêché le machiniste d'apercevoir le danger. La locomotive et plusieurs wagons ont été précipités dans les excavations creusées par la trombe, et dont quelques unes avaient trois mètres de profondeur.

Un cri terrible, parti de cinq cents poitrines, est venu troubler le silence de ces solitudes, au milieu desquelles retentissait le bruit des voitures mises en pièces et les sifflets aigus de la machine. Bientôt on n'a plus entendu que les gémissements des mourants et des blessés, et les cris de ceux qui, entraînés par les eaux, imploraient du secours. On ne sait point encore quel est le nombre des victimes ; mais ce nombre doit être considérable. Le chiffre des blessés s'élève à plus de cinquante. Quatre de ces blessés ont déjà succombé. Plusieurs voyageurs ont disparu, qu'on croit avoir été entraînés par les eaux. Le spectacle que présentait la gare, était navrant. Elle était remplie par les amis et le parents des voyageurs. Ce n'est pas la première fois que des tempêtes très fréquentes et très violentes dans le détroit ont intercepté la voie.

M. E. Texier rapporte qu'il a trouvé dans une collection d'autographes la narration d'un bal datée de 1793. Il est dit dans ce curieux morceau que la citoyenne Hélène était super-

be. Le citoyen Marbot portait avec beaucoup de grâce la carmagnole, et ce joli couple enlacé rappelait les créations les plus gracieuses de la mythologie : c'était Mars et Venus ! »

La même collection renferme un document plus curieux encore. C'est une lettre adressée à Robespierre par une jeune veuve, dont le mari avait succombé en Vendée. Après avoir ouvert son cœur à Robespierre, la jeune femme ajoute : « Je me flatte que tu seras sensible à l'aveu que je te fais. Tu es ma divinité suprême, et j'en connais d'autre sur la terre que toi... Je te fais le serment, si tu es aussi libre que moi, de m'unir à toi pour la vie. Je t'offre pour dot les vraies qualités d'une bonne républicaine et 40,000 livres de rentes. Si cette offre te convient, réponds-moi, te l'en supplie; mon adresse est : A la veuve Jakin, poste restante, à Nantes. Si je te prie de me l'adresser poste restante, c'est que je crains que ma mère me gronde de mon étourderie; mais si je suis assez heureuse pour obtenir de toi une réponse favorable, je m'empresserai de la lui montrer. Alors, plus de mystère. Adieu, mon bien-aimé, songe à ta petite Nantaise. »

Croirait-on que pendant toute la durée de sa dictature un, pareil monstre était accablé de lettres du même genre qui lui arrivaient de tous les coins de la France ? Le menuisier Duploix, hôte de Robespierre, était chargé de jeter au feu toutes ces déclarations d'amour.

VARIÉTÉS

(Suite et fin)

« La perte de ce petit État (la principauté de Monaco) apportait sans doute moins de dommage aux Espagnols que celle de la Catalogne; mais, à raison même de la faiblesse du prince qui s'était si hardiment délivré de leur domination, il leur en revenait plus de honte et de ridicule. C'était au contraire une acquisition également utile et glorieuse pour la France qui, après avoir poussé ses conquêtes dans le Piémont, jusqu'au lieu où le cardinal de Savoie était retiré, se trouvait ainsi tout à coup comme attachée au flanc de son comté de Nice. »

L'année suivante, Honoré II, accompagné de son fils Hercule, alla trouver Louis XIII à son camp, devant Perpignan, où fut ratifié le traité de Péronne, qui fut enregistré au Parlement le 10 février 1643. Le préambule est ainsi conçu :

« Sur ce que le prince de Monaco a fait représenter au roi, qu'encore qu'il tienne en souveraineté ladite place de Monaco, néanmoins les Espagnols, sous divers prétextes, se sont comme appropriés de ladite place, y ayant usurpé un tel pouvoir, qu'elle n'est plus en la disposition dudit sieur prince; et pour ce sujet ayant supplié Sa Majesté de la prendre en sa protection, et de le délivrer de l'oppression qu'il souffre, Sa-dite Majesté, portée par la seule considération de la justice qui l'oblige à se souvenir de la puissance que Dieu lui a mise en main pour assister les princes ses voisins en la conservation de ce qui leur appartient, et pour maintenir la tranquillité publique, après plusieurs instances qui lui ont été faites de la part dudit prince, a cru ne lui pouvoir refuser sa protection, aux conditions que ledit prince a lui-même proposées, telles qu'il en suit :

« Premièrement, qu'il entrera dans ladite place de

Monaco une garnison de cinq cents hommes effectifs, tous Français naturels et non d'autre nation, pour garder la place, y demeurer et servir en quatre compagnies.... dont Sa Majesté nommera les capitaines et officiers. Ledit prince sera capitaine et gouverneur pour le roi, de la place, et avec patentes de Sa Majesté, comme seront aussi, après lui, ses héritiers et successeurs en ladite principauté, et avec la même autorité et pouvoir qu'ont les gouverneurs des autres places de France sur les officiers et soldats....

« Ledit prince donnera le mot et tiendra les clefs de la place.

II. Il y aura dans la place un lieutenant dudit prince, pour commander la garnison en son absence, de laquelle charge Sa Majesté pourvoira pour première fois le sieur de Corbons.

IV. Le lieutenant et tous les autres officiers français entrant dans la place, feront serment solennel entre les mains dudit prince de la garder fidèlement pour lui et ses successeurs. »

Par les articles suivants, le roi s'engage à entretenir la garnison à ses dépens, sans que cette charge puisse en aucune sorte retomber sur le prince ni sur ses sujets; il laissera le prince en son entière liberté et souveraineté de Monaco, Menton et Roquebrune, sans que ni la garnison, ni quelque autre puisse s'ingérer dans le gouvernement et administration; la garnison n'a d'autre objet que « de garder la place. » Par l'article huit, le roi prend en sa protection et sauvegarde le prince, sa famille et tous ses sujets, avec les places de Monaco, Menton et Roquebrune, pour les défendre « contre qui que ce soit qui les voudrait offenser; » et il y est répété : « Le roi maintiendra ledit prince en la même liberté et souveraineté qu'il le trouvera, et en tous ses privilèges et droits de terre et de mer, » et le fera comprendre en tous ses traités de paix. Le droit de Monaco continuera à être payé par les navires français, et le roi fera stationner quelques unes de ses galères pour assurer la perception de ce droit; les commandants de ces galères auront ordre exprès d'obéir au Prince. En échange de la Toison-d'Or, le prince et son fils, dès qu'il aurait atteint l'âge prescrit, recevraient les Ordres du roi.

Purge d'hypothèques légales.

Suivant un contrat passé devant Me Bellando, notaire à Monaco, en présence de témoins, le 2 mai 1862 dûment enregistré transcrit au bureau des hypothèques et dont une expédition en bonne forme est déposée au greffe du Tribunal supérieur de Monaco, M. François Léon Le Febvre, demeurant à Monaco, ayant agi en qualité d'administrateur de la Société anonyme des Bains de Mer de Monaco et en vertu des pouvoirs à lui conférés par l'article 15 des Statuts de cette Société, a vendu, cédé et transporté à M. le comte Constantin de Gerbel, demeurant au lieu dit le Carnir, territoire de Monaco;

Un terrain faisant partie du domaine dit des Spélugues, situé au dit territoire, appartenant à la dite Société, lequel terrain confine des quatre côtés avec l'entier immeuble des Spélugues au quel il communique au moyen d'une route-carrossable.

Cette vente a été consentie aux clauses et conditions insérées au dit contrat et moyennant le prix principal de quatre mille francs à compte desquels il a été payé comptant par l'acquéreur la somme de mille francs, et, en outre, à la charge par le dit acquéreur de payer pour la construction et l'entretien des chemins, une prime qui a été évaluée à la somme de quatre cents francs pour la perception des droits d'enregistrement. Les frais de contrat et l'impôt foncier à venir ont été mis également à la charge de l'acquéreur.

La présente insertion est faite en conformité des dispositions de l'article 14 de l'ordonnance du 28 février 1862; en conséquence, les

personnes qui auraient droit à des hypothèques légales, non encore inscrites, sur la portion de terrain vendu dont la désignation précède, devront en requérir l'inscription, au bureau de la conservation des hypothèques de Monaco, dans le délai d'un mois à partir du jour de la présente insertion, conformément aux dispositions de l'article 15 de l'ordonnance ci-dessus énoncée et faute de ce faire, elles seront déchues de leurs droits sur le dit immeuble.

Fait à Monaco, le 6 septembre 1862,

H. DE PAYAN.

Défenseur près le Tribunal Supérieur.

RUBINI ETIENNE.

ORCHESTRE DES BAINS DE MONACO

SOUS LA DIRECTION DE M. EUSÈBE LUCAS.

CONCERT

du 7 7bre 1862, à 8 heures du soir dans la Salle du Théâtre.

PROGRAMME.

1^{re} PARTIE

- | | |
|---|----------|
| 1 ^o Ouverture de <i>Montano et Stéphanie</i> | BERTON. |
| 2 ^o N ^o 1 du <i>Stabat</i> | ROSSINI. |
| 3 ^o Fantaisie sur des motifs d'An-
hor, exécutés sur la flûte par
M. E. Lucas. | TELOU. |
| 4 ^o <i>Caprice</i> , valse | STRAUSS. |

2^{me} PARTIE.

- | | |
|--|-----------|
| 1 ^o Ouverture de <i>Sémiramis</i> | ROSSINI |
| 2 ^o <i>Marche funèbre</i> | CHOPIN. |
| 3 ^o <i>La Catarina</i> , Mazurka | BOUSQUET. |
| 4 ^o <i>La Chasse</i> , polka milanaise. | |

MOUVEMENT DU PORT DE MONACO

Arrivées du 29 Août au 4 7bre 1862

NICE. b. <i>Miséricorde</i> , c. Gazzolo,	m. d.
id. b. v. <i>Palmaria</i> , c. Imbert,	id.
PORT-MAURICE. b. <i>St-Augustin</i> , c. Codda,	ardoise
NICE. b. v. <i>Palmaria</i> , c. Imbert,	m. d.
id. id. id. id.	id.
GÈNES. b. <i>Miséricorde</i> , c. Marcenaro,	id.
NICE. b. v. <i>Palmaria</i> , c. Imbert,	id.
CANNES. b. <i>Gloire</i> , c. Scotto,	sable
VINTIMILLE. b. <i>Marie Louise</i> , c. Chiosso,	en lest
NICE. b. v. <i>Palmaria</i> , c. Imbert,	m. d.
CASTELLAMARE. b. <i>Elvire</i> , c. Ferro,	douelles
MENTON. b. <i>Miséricorde</i> , c. Bensa,	en lest
NICE. b. v. <i>Palmaria</i> , c. Imbert,	m. d.
id. b. <i>St-Joseph</i> , c. Delpiano,	id.
ANTIBES. b. <i>Assomption</i> , c. Rossi,	plâtre
MENTON. b. <i>Mont de Piété</i> , c. Palmaro,	en lest
ARMA. b. <i>St-Joseph</i> , c. Bregliano,	id.
NICE. b. <i>Miséricorde</i> , c. Viale,	m. d.
id. b. v. <i>Palmaria</i> , c. Imbert,	id.

Départs du 29 Août au 4 7bre 1862.

ST-REMO. b. <i>Miséricorde</i> , c. Gazzolo,	m. d.
NICE. b. v. <i>Palmaria</i> , c. Imbert,	en lest.
MENTON. b. <i>St-Augustin</i> , c. Codda,	m. d.
NICE. b. v. <i>Palmaria</i> , c. Imbert,	en lest
id. id. id. id.	id.
ANTIBES. b. <i>Miséricorde</i> , c. Marcenaro,	m. d.
NICE. b. v. <i>Palmaria</i> , c. Imbert,	en lest
ANTIBES. b. <i>Gloire</i> , c. Scotto,	id.
SAVONE. b. <i>Marie Louise</i> , c. Chiossa,	id.
NICE. b. v. <i>Palmaria</i> , c. Imbert,	id.
MENTON. b. <i>Elvire</i> , c. Ferro,	douelles
ST-REMO. b. <i>Miséricorde</i> , c. Bensa,	en lest
NICE. b. v. <i>Palmaria</i> , c. Imbert	id.
VINTIMILLE. b. <i>Assomption</i> , c. Rossi,	id.
NICE. <i>Mont de Piété</i> , c. Palmaro,	id.
id. b. <i>St-Joseph</i> , c. Bregliano,	id.
id. b. v. <i>Palmaria</i> , c. Imbert,	id.

BAINS DE MONACO

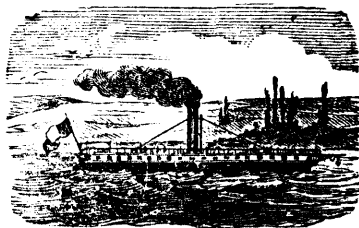
ETABLISSEMENT D'HYDROTHERAPIE MARITIME OUVERT TOUTE L'ANNÉE.

BAINS CHAUDS ET FROIDS D'EAU DE MER ET D'EAU DOUCE

Le Cercle offre aux Etrangers toutes les distractions des Eaux d'Allemagne

SALONS DE LECTURE DE CONVERSATION ET DE JEUX.

Hôtels confortables, Villas, Maisons et Appartements meublés, Restaurants, Cafés, (prix modérés.)



PALMARIA

BATEAU A VAPEUR, faisant le Service Régulier de Nice à Monaco
et retour, dans la même journée.

DÉPART DU PORT DE NICE, tous les jours, à midi, — RETOUR A NICE, dans la soirée

HOTEL DE RUSSIE

TENU PAR MAUREL (HIPPOLYTE)
Place du Palais, à Monaco, (Principauté)

APPARTEMENTS, & CHAMBRES MEUBLÉS TABLE D'HOTE

A 10 heures du matin, à midi et à 6 heures du soir.
Un CAFÉ-RESTAURANT est attaché à l'Établissement.

REMISE ET ÉCURIE

HOTEL DE BELLEVUE

Rue des Briques.

GRANDS ET PETITS APPARTEMENTS MEUBLÉS CHAMBRES GARNIES.

Sa position en plein midi, son délicieux jardin planté d'orangers et de citronniers, ses vastes terrasses d'où l'on découvre un immense et magnifique horizon, tout recommande ce nouvel Hôtel à MM. les Étrangers.

Imprimerie du Journal de Monaco, rue de Lorraine.

HOTEL MEUBLÉ

Rue de Lorraine et Place de la Visitation.

Cet hôtel, situé entre le Cercle des Étrangers et le Jardin Public, vient d'être nouvellement restauré et meublé

Appartements et Chambres garnies, — Excellente exposition. — Vue agréable.

FERRET

PHOTOGRAPHE

DE S. M. L'EMPEREUR NAPOLÉON.

Rue Chauvain, 8, à Nice.

On trouve chez lui les vues de
MONACO.

AUX DOCKS DE MONACO

ANTOINE VATRICAN

Place du Palais, à Monaco.

Reçoit en consignment les Vins, Eaux-de-vie, Liqueurs et Comestibles des meilleurs maisons de l'Europe.

Expédie en échange les Huiles d'olive, Figues, Oranges, Citrons et autres produits de la Principauté de Monaco.

CAFÉ RESTAURANT

DU CERCLE

TENU PAR M. LALA.

Déjeuners et Diners à la Carte.

TABLE D'HOTE

tous les jours à 5 heures et demie

A LOUËB Une maison de campagne meublée, contenant un salon, quatre chambres à coucher, une salle à manger, cuisine, chambre de domestique et remise. — Cette maison située au bord de la mer, au milieu d'un bois d'orangers et de citronniers, est à quinze minutes de Monaco. Jouissance de la promenade de la propriété. — S'adresser au bureau de Journal

LIRRAIRIE

VATRICAN

Place du Palais

Papeterie, Articles de bureau, Papier de musique, etc.

COMMISSION — RENSEIGNEMENTS Gratuits sur les Villas et Appartements Meublés à louer